

Annexe II

Annexe II au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau

Unité	Consommation présumée
<u>Ménages</u>	
— Résidence principale : isolé	45 m ³
— Résidence principale : ménage	100 m ³
— Résidence secondaire	25 m ³
<u>Campings</u>	
— Emplacement	20 m ³
<u>Entreprises, bureaux</u>	
— Personne employée	9 m ³
<u>Etablissements d'enseignement</u>	
— Élève	5 m ³
<u>Internats, casernes, hôtels, maison de repos, établissements de soins</u>	
— Lit	45 m ³